

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°35 du 17 août 2012

**PARTIE TEMPORAIRE
Administration Centrale**

Texte n°16

CIRCULAIRE N° 8044/DEF/DCSEA/SDA2/PM/EFR

relative au concours sur épreuves pour le recrutement dans le corps des ingénieurs militaires des essences au grade d'ingénieur principal en 2013.

Du 13 juin 2012

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DES ESSENCES DES ARMÉES : *sous-direction « administration »*.

CIRCULAIRE N° 8044/DEF/DCSEA/SDA2/PM/EFR relative au concours sur épreuves pour le recrutement dans le corps des ingénieurs militaires des essences au grade d'ingénieur principal en 2013.

Du 13 juin 2012

NOR D E F E 1 2 5 1 0 7 0 C

Références :

Décret n° 2008-942 du 12 septembre 2008 (JO n° 216 du 16 septembre 2008, texte n° 24 ; signalé au BOC 41/2008 ; BOEM 614.1.1.2).
Arrêté du 5 mars 2009 (JO n° 61 du 13 mars 2009, texte n° 16 ; signalé au BOC 15/2009 ; BOEM 614.1.2.2).
Arrêté du 24 septembre 2009 (BOC N° 40 du 19 octobre 2009, texte 4 ; BOEM 614.1.2.1).
Instruction n° 6050/DEF/DCSEA/SDA/PM/FOR du 3 décembre 2009 (BOC N° 49 du 18 décembre 2009, texte 10 ; BOEM 614.1.3.1) modifiée.

Pièce(s) Jointe(s) :

Une annexe.

Texte abrogé :

Circulaire n° 3140/DEF/DCSEA/SDA2/PM/EFPM du 15 juillet 2011 (BOC N° 49 du 25 novembre 2011, texte 18).

Référence de publication : BOC N°35 du 17 août 2012, texte 16.

Un concours sur épreuves, selon les dispositions du point 1. de l'article 4. du décret de référence, pour le recrutement dans le corps des ingénieurs militaires des essences sera organisé en 2013.

1. DATES ET DÉROULEMENT DES ÉPREUVES.

Les épreuves se dérouleront à la direction centrale du service des essences des armées - Fort de Vanves - Malakoff (92) - aux dates et heures suivantes :

- épreuves écrites :

- mercredi 6 février 2013, de 8 h 00 à 13 h 00 : composition scientifique et technique ;
- jeudi 7 février 2013, de 8 h 00 à 11 h 00 : épreuve de culture générale sans documentation ;
- jeudi 7 février 2013, de 14 h 00 à 17 h 00 : épreuve de chimie et de thermodynamique relative aux machines thermiques ;

- épreuves orales :

- avec l'institut français du pétrole (IFP), le 12 mars 2013 ;

- avec les membres du jury, les 13, 14 ou 15 mars 2013.

2. DOSSIER DE CANDIDATURE.

Le dossier de candidature comprend :

- une demande manuscrite ;
- un certificat médical établi par un médecin des armées faisant apparaître le SIGYCOP (profil seuil 3234321) et l'aptitude à faire campagne ;
- un état signalétique et des services ;
- les photocopies des bulletins de notation des 5 dernières années ;
- un état des récompenses et des punitions.

Le dossier, complété de l'avis du directeur du personnel dont relève le candidat, devra être adressé par la voie hiérarchique, avant le 1^{er} décembre 2012 (cachet de la poste faisant foi), à l'adresse suivante :

Direction centrale du service des essences des armées
Bureau SDA2/PM
14, rue Saint Dominique
75700 PARIS SP 07

3. DISPOSITIONS DIVERSES.

La circulaire n° 3140/DEF/DCSEA/SDA2/PM/EFPM du 15 juillet 2011 relative au concours sur épreuves pour le recrutement dans le corps des ingénieurs militaires des essences au grade d'ingénieur principal en 2012 est abrogée.

La présente circulaire sera insérée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*L'ingénieur général de 1^{re} classe,
directeur central du service des essences des armées,*

Vincent GAUTHIER.

ANNEXE.

**FICHE DE CANDIDATURE. CONCOURS POUR LE RECRUTEMENT DES INGÉNIEURS
MILITAIRES DU SERVICE DES ESSENCES DES ARMÉES.**

FICHE DE CANDIDATURE

CONCOURS POUR LE RECRUTEMENT DES INGÉNIEURS MILITAIRES DU SERVICE DES ESSENCES DES ARMÉES

CONCOURS ⁽¹⁾ SUR TITRES - SUR ÉPREUVES

Nom ⁽²⁾Épouse.....	
Prénoms ⁽³⁾	
Date de naissance.....	
Numéro identifiant défense.....	
Entrée en service.....Origine.....	
Grade.....Date de nomination.....	
Armée.....Arme.....Bureau de gestion (terre).....	
Affectation	
<p style="text-align: center;">Adresse personnelle ⁽⁴⁾</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>Téléphones : Personnel</p> <p style="padding-left: 40px;">Portable</p>	<p style="text-align: center;">Adresse professionnelle ⁽⁴⁾</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>Adresse télégraphique (MOFI/COFI) ⁽⁴⁾</p> <p>.....</p> <p>Professionnel (ligne civile).....</p> <p>Portable.....</p> <p>Télécopie (ligne ivile).....</p>
Diplômes détenus	
Diplômes civils détenus avec date d'obtention (ingénieur et autres)	
Diplômes militaires détenus avec date d'obtention	
Certificats militaires de langue détenus	
.....	

⁽¹⁾ Rayer la mention inutile.

⁽²⁾ Écrire en lettres capitales d'imprimerie, pour les femmes mariées, nom de jeune fille suivi du nom d'épouse.

⁽³⁾ Dans l'ordre de l'état civil.

⁽⁴⁾ Inscrire les noms propres en lettres capitales d'imprimerie.